



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le vingt-six novembre

Pour : 26

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

Présents

19 novembre 2025

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - G. BARRIOL - M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - M. DUMAS - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAÏ - C. UHL - P. CASTEAU

Objet de la délibération

90-2025 – CCAS – versement d'un acompte sur subvention 2026

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s)

JL. CLOEZ à C. UHL
S. LEBELLE à H. JAUBERT
S. LUCZAK à S. REBUFFAT
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ

J. DELCOUT

Maggie SOLER a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Marlène AUGIER

Avant le vote du budget 2026, qui doit approuver le montant définitif de la subvention allouée pour l'exercice 2026 au Centre Communal d'Action Sociale et afin d'effectuer les opérations courantes du 1^{er} trimestre 2026, notamment le versement de l'aide au chauffage pour moitié environ en février 2026, le Conseil municipal est invité à délibérer pour accorder une avance d'un montant de 8 200 € sur la subvention 2026 au CCAS soit 25 % du montant alloué au budget 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins budgétaires du CCAS pour effectuer ses opérations courantes,

Vu la délibération n°31-2025 du 26 mars 2025 approuvant le versement d'une subvention de 32 800€,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention 2026 de 8 200€.

Article 2 : DE PRÉCISER que cette somme sera mandatée au CCAS dès janvier 2026 et sera reprise au budget primitif 2026.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le Secrétaire de séance,
Maggie SOLER




